

MAÎTRE D'OUVRAGE : COMMUNE DE TAVERNY

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL / DÉFINITIF DE L'OPÉRATION :

CRÉATION D'UNE MAISON DE LA JEUNESSE

conformément à l'article L. 1111-11 du code général des collectivités territoriales

Coût prévisionnel total de l'opération TTC : 394 455,61 €

PARTICIPATIONS FINANCIÈRES APPORTÉES PAR LES PERSONNES PUBLIQUES		
Personnes publiques		Montants
État (DSIL; DRAC ; Fonds vert....)		Sans objet
Agence Nationale du Sport		Sans objet
Agence de l'eau Seine Normandie		Sans objet
Région		164 356,51 €
Île-de-France Nature		Sans objet
Département de Val d'Oise		Sans objet
Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise		Sans objet
Communauté d'agglomération Val Parisis		Sans objet
Syndicat Val d'Oise numérique (VONum)		Sans objet
Syndicat Départemental d'Énergie du Val d'Oise (SDEVO)		Sans objet
TOTAL AIDES PUBLIQUES		164 356,51 €
Auto-financement du Maître d'Ouvrage		230 099,10 €
TOTAL GÉNÉRAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		394 455,61 €
PARTICIPATIONS FINANCIÈRES APPORTÉES PAR LES PERSONNES PRIVÉES		
Financements de personnes privées (par exemple : Fondation; Fédération)	<i>Logo à insérer</i>	Sans objet
TOTAL AIDES PRIVÉES		0,00 €